Contrepoint

Contrepoint • No.5 • 2021

La revue européenne des traducteurs littéraires du CEATL

Sommaire

Le mot de la rédaction 3

Traduire ses pensées 6
Mascha Dabić

Nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur : les auteurs parviendront-ils à transformer l'essai ? 9
Cécile Deniard

Une marotte un peu folle : traduire le bélarussien 13
Anonyme

Linguistes sur le front
Entretien avec Maya Hess, fondatrice de l'organisation Red T 17

« La diversité n'existera qu'aussi longtemps que l'on traduira » Un groupe d'experts formule des recommandations pour la politique culturelle européenne 21
Hanneke van der Heijden

Inférieure à la norme ? Sur la traduction de la littérature jeunesse 26
Marta Morros Serret

NOUVELLES D'EUROPE : ALLEMAGNE
La rémunération reste un sujet délicat 30
Andreas G. Förster & Claudia Steinitz

MON DICTIONNAIRE ET MOI
Mon *Dictionnaire royal* – Le plaisir d'utiliser un dictionnaire historique 34
Kim Witthoff

La clic-liste du CEATL : Liens vers le monde de la traduction 37

Le mot de la rédaction

La question de la visibilité des traducteurs, notamment des traducteurs littéraires, suscite souvent des débats passionnés, ce qui est particulièrement le cas à l'heure actuelle. Qui peut traduire quoi ? Qui en décide ? La race, l'appartenance ethnique, la sexualité, la couleur, la religion, la nationalité, le genre et/ou l'âge sont-ils plus importants que la compétence et l'expérience professionnelle ? Moins importants ? Et d'ailleurs est-il pertinent de poser la question sous cette forme, qui implique un choix ? Parfois, il est nécessaire que le traducteur soit visible, parfois aussi c'est un handicap. Où se situe le point d'équilibre ? Et que signifie le (politiquement) correct en matière de traduction littéraire ? Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles notre communauté de traducteurs est fréquemment confrontée. Elles sont complexes et n'ont peut-être pas de réponse. Mais la discussion est toujours utile, elle apporte de nouveaux aperçus.

Ce numéro de *Contrepoint* explore la visibilité à travers diverses expériences : Mascha Dabić parle de la différence qu'il y a à être visible en tant que traducteur ou écrivain ; Maya Hess raconte le combat de l'organisation Red T pour attirer l'attention sur la situation souvent extrêmement précaire des interprètes et des traducteurs dans les zones de conflits ; et on nous décrit la façon dont, au Bélarus, le régime s'en prend à la visibilité et à la diffusion de la littérature du pays. D'un commun accord, et à la lumière des événements récents, le nom de l'auteur et toute information permettant de l'identifier ont été retirés afin que sa sécurité personnelle ne soit pas compromise. Idem pour la personne qui a traduit l'article. La publication de cet article agit comme un rappel brutal des dangers de la traduction, y compris la traduction littéraire. Toute illusion selon laquelle les traducteurs ne feraient que transmettre ce qui existe déjà et ne pourraient donc

pas être tenus pour responsables des contenus est dissipée sans ambiguïté.

> « *La discussion apporte de nouveaux aperçus* »

À l'heure actuelle, les gouvernements travaillent à la transposition dans leurs législations nationales respectives de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique. Les enjeux sont importants. Si le processus se passe bien, l'accès des traducteurs à une juste rémunération, à la transparence des comptes et à de meilleurs contrats s'en trouvera un peu facilité. Le CEATL a joué un rôle important dans l'élaboration de la directive et poursuit son travail de conseil dans la phase de transposition. Dans le même temps, la Commission européenne a réuni des experts de tous les pays membres de l'Union pour trouver les moyens de favoriser la diffusion en Europe des littératures de toutes langues. De ce fait, les traducteurs se retrouvent de multiples façons au centre de l'attention politique, ce qui met en lumière notre travail et notre place dans le circuit littéraire.

La littérature de jeunesse, en revanche, semble encore souffrir d'un déficit de considération et cela vaut également pour la traduction en ce domaine. Le CEATL s'est associé à la Fédération internationale des traducteurs (FIT) pour la foire du livre de jeunesse de Bologne en juin afin de contribuer à ce que ce secteur extrêmement important du paysage littéraire cesse d'être maltraité ou ignoré.

Alors que le travail se poursuit dans l'Union pour encourager la diversité, diffuser les langues et la littérature, la plupart des nations et des régions d'Europe paraissant plutôt fières de leur héritage littéraire et désireuses de passer le(s) mot(s), la situation est complètement inverse au Bélarus. Là-bas, le gouvernement juge indésirable la diffusion de la littérature bélarussienne en traduction, l'usage de la langue constituant à ses yeux un acte de protestation politique. Le nom même choisi pour désigner la langue soulève un débat politique.

Controverse en cours – sur la traduction du texte de la poétesse américaine Amanda Gorman *The Hill We Climb* – portant en apparence sur la légitimité

de tel traducteur à traduire tel texte, mais touchant en réalité à des questions bien plus complexes et auxquelles il est difficile de répondre en deux mots ; incarcérations répétées de traducteurs ; travail de l'Union européenne pour soutenir la diversité linguistique par le biais de la traduction... À la lumière de tout cela, deux choses au moins apparaissent clairement : la traduction littéraire est (aussi) politique et la visibilité des traducteurs constitue un sujet complexe. Mais ce numéro se fait aussi l'expression de quelques joies, telles que consulter assidûment un dictionnaire de deux cent cinquante ans pour trouver exactement le mot qui convient, voir son propre livre traduit ou sentir la force d'une communauté professionnelle quand on se bat pour défendre les droits des traducteurs – dans un bateau sur la Spree à Berlin.

Vous trouverez tout cela et plus encore dans ce cinquième numéro de *Contrepoint* que nous sommes heureuses et fières de vous présenter. Comme toujours, n'hésitez pas à envoyer vos commentaires et suggestions à editors: editors@ceatl.eu

Hanneke van der Heijden
Anne Larchet
Juliane Wammen

Traduit de l'anglais par Corinna Gepner

***Hanneke van der Heijden** est traductrice littéraire et interprète de turc en néerlandais, et autrice d'un blog sur la littérature turque*

Photo : collection privée

***Anne Larchet** est interprète indépendante et traductrice d'espagnol en anglais.*

Photo : Martin de Haan

***Juliane Wammen** est traductrice littéraire d'anglais, de suédois et de norvégien en danois couronnée par un important prix de traduction.*

Photo : Tim Flohr Sørensen

Traduire ses pensées

Mascha Dabić

Peut-on être à la fois *libre* et *fidèle* ? Eh bien, en tant que traducteur, c'est exactement ce qu'on est censé être. On doit trouver un moyen d'accomplir sans relâche cette mission impossible.

Cela fait une éternité que je traduis et que j'interprète, mais l'année dernière pour la première fois, je me suis retrouvée à une place différente dans le processus de traduction, celle de l'autrice d'un livre qu'on traduisait vers sa langue maternelle. Ça a l'air compliqué. Ça l'est. Mes langues maternelles sont le serbo-croate et le russe, mais je vis en Autriche depuis mes 11 ans, si bien que l'allemand est devenu ma *Bildungssprache* (la langue dans laquelle j'ai été éduquée). Il m'a donc paru tout à fait naturel d'écrire mon premier (et dernier ?) roman en allemand. (Son titre, *Reibungsverluste*, pourrait se traduire par « Pertes par frottement ».) Mon roman traite de l'interprétariat en psychothérapie et décrit une journée de travail dans la vie d'une jeune Autrichienne du nom de Nora. Celle-ci est l'interprète de demandeurs d'asile tchétchènes russophones suivis par une psychothérapeute autrichienne, qui ont du mal à mettre des mots sur leurs expériences et leurs souvenirs de la guerre et de la torture.

Je ne suis pas Nora. *Reibungsverluste* n'est pas une autobiographie. Nora est autrichienne de naissance, je ne le suis pas ; pour Nora l'interprétation n'est pas un métier, pour moi elle l'est. Et j'ai moi aussi fait de l'interprétation en psychothérapie pendant de nombreuses années et je continue, même en mode coronavirus, ce qui signifie que, depuis mars 2020, une grande partie des séances dans lesquelles j'interviens se sont déroulées soit en ligne, soit par téléphone, mais ça c'est une autre histoire.

Dès lors, même si je n'ai pas écrit une autobiographie, la rédaction de ce roman m'a donné l'occasion de travailler de multiples situations dont j'avais moi-même fait l'expérience durant les séances. Nora m'a aidée à illustrer les contraintes auxquelles est soumise l'interprétation et à montrer que les interprètes travaillent sous pression – pour comprendre, traduire et communiquer le sens

des propos le plus vite possible, ce que dit de manière très concise le terme *Zeitnot*, indiquant la pression produite par le manque de temps.

Négocier l'histoire

Cependant Nora m'a également appris que la liberté de l'auteur est elle aussi relative. J'avais pensé qu'en étant l'autrice de mon roman, je serais « libre » : libre de choisir mes mots, libre de concevoir des personnages, libre de donner à l'intrigue la direction que je souhaitais. Oui, écrire vous offre effectivement plus de liberté pour choisir vos mots et penser vos propres pensées que lorsque vous traduisez. Pourtant, j'ai découvert que même lorsqu'on écrit, on ne maîtrise pas totalement ce qui se passe dans le texte. Les personnages qu'on crée se révèlent avoir leur propre vie intérieure, ils peuvent faire et penser des choses surprenantes. Par moments, j'avais l'impression d'être obligée de négocier l'histoire avec les protagonistes, comme si c'était à eux de voir s'ils avaient l'espace et la capacité de dire ou de faire ce que je souhaitais. Peut-être comme un réalisateur qui a le scénario et les acteurs, mais doit encore négocier avec ces derniers pour déterminer s'ils veulent suivre le scénario ou s'ils préfèrent improviser et faire autre chose… Pendant que je travaillais sur mon texte, il y avait constamment des phrases, des mots et des scènes qui semblaient surgir de nulle part. Et, dans le même temps, j'avais d'autres phrases ou d'autres mots dans la tête que je n'arrivais pas à coucher sur le papier malgré tous mes efforts.

Pour en revenir à ce que je disais au début : l'an dernier, mon livre a été traduit de l'allemand en serbo-croate, par un jeune traducteur. Tout à coup, je me suis retrouvée à l'extrémité de réception des questions d'un traducteur, telles que « Quel est le sens exact de ce terme ici… ? Pourrait-il aussi avoir un autre sens ? » J'étais habituée à avoir « mes auteurs », désormais j'avais « mon traducteur », Đorđe Trišović. Il a fait un boulot formidable, et j'ai été impressionnée par son haut degré de précision dans son travail. Cela m'a rappelé mes toutes premières traductions littéraires et ma nervosité quand j'avais à contacter « mes » auteurs et à leur poser des questions sur leur texte. Parce que, pour être honnête, à l'époque j'avais tendance à sacraliser l'auteur et son œuvre et il m'a fallu quelques années et quelques traductions avant de me rendre compte qu'il n'y avait rien de mal à « ennuyer » les auteurs en leur posant des questions, qu'au contraire ils appréciaient de voir quelqu'un s'efforcer de comprendre

Couverture du premier roman de Mascha Dabić

*Depuis son MA en traduction (anglais et russe), **Mascha Dabić** a traduit de nombreux romans du bosnien, du serbe et du croate en allemand. Elle a écrit des articles de presse sur les migrations et travaille en tant qu'interprète communautaire et de conférence russe/allemand. Elle est aussi maîtresse de conférences à l'université d'Innsbruck et à celle de Vienne. Son premier roman* Reibungsverluste *(2017) lui a valu un prix littéraire de la ville de Vienne en 2018.*

Mascha Dabić
Photo : Jorghi Poll

chaque nuance, chaque indice de leur texte. Le traducteur est probablement le lecteur le plus studieux et le plus attentif d'un texte parce qu'il n'y a rien qu'il puisse sauter (à l'inverse du lecteur « normal » ; moi, par exemple, j'ai tendance à sauter les descriptions de la nature parce que je préfère la nature dans la vie plutôt que dans les livres).

Visibilité collective

Et puis il y a la question de la visibilité. En tant que traducteurs, nous recherchons l'invisibilité dans notre travail au sens où une traduction est considérée comme « bonne » quand le texte produit paraît « naturel », comme s'il n'avait pas été traduit. Pourtant, sur le plan collectif, en tant que groupe professionnel, nous recherchons bien entendu une visibilité sociale, et donc la reconnaissance. Cela ne me dérangeait pas d'être visible avec « mes » auteurs, lors de salons du livre par exemple, quand je faisais l'interprète pour eux. En revanche, lorsque je me suis retrouvée « visible » en tant qu'autrice, j'ai trouvé ça très embarrassant. Au début, surtout, cette visibilité sur scène m'a paru étouffante. En tant que traductrice littéraire, mon principal souci est la *qualité* de ma traduction – est-ce qu'elle « fonctionne » ? En tant qu'autrice, j'ai commencé à me demander si les lecteurs *aimeraient* mon livre. Et s'ils le trouvaient stupide ? Si moi-même je le trouvais stupide ? Bon, je suppose que ces doutes sont inhérents à la question de la visibilité. D'une manière ou d'une autre, on doit se confronter aux « feux de la rampe » qu'on a allumés en écrivant un livre. Pour moi, le retour à « l'obscurité » du traducteur a constitué un soulagement. Faire son travail dans une certaine « invisibilité » donne aussi une forme de paix et de liberté. Mais j'imagine que j'avais besoin de faire l'expérience de la visibilité de l'écrivain pour apprécier vraiment la relative invisibilité du traducteur.

Être présente en tant qu'écrivaine m'a appris qu'en fait, parler et écrire signifient essayer de traduire ses pensées dans le langage. Le traducteur sait qu'une traduction ne sera jamais parfaite. Mais ça vaut la peine d'essayer.

Traduit de l'anglais par Corinna Gepner

Nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur :

les auteurs parviendront-ils à transformer l'essai ?

Cécile Deniard

Cinq ans : c'est le temps qui s'est écoulé entre la consultation publique lancée par la Commission européenne début 2014 en vue de l'adoption d'une nouvelle directive sur le droit d'auteur et le vote du texte final de la directive dite DSM (pour « Digital Single Market ») en avril 2019.

La bataille de la directive

Les premiers mois de cette bataille auront eu de quoi faire peur aux auteurs : l'objectif affiché par la Commission était de créer un marché unique pour les œuvres à l'ère du numérique, or dans ses discours le droit d'auteur était systématiquement présenté comme un obstacle à la circulation transfrontalière des œuvres, obstacle auquel il aurait fallu remédier à coups d'exceptions.

Parallèlement, le Parlement européen confiait à la députée pirate Julia Reda la rédaction d'un rapport sur l'application de la directive droit d'auteur de 2001. Dans son rapport, la députée préconisait elle aussi d'élargir le champ des exceptions obligatoires afin de favoriser l'accès aux œuvres, et ce en interdisant tout mécanisme de compensation financière pour les auteurs et les diffuseurs.

Ces propositions si caricaturalement dangereuses ont eu pour effet de galvaniser tous les partisans du droit d'auteur (auteurs, diffuseurs, organismes de gestion collective) de tous les secteurs de la création (livre, musique, arts visuels, audiovisuel) qui ont su se coordonner pour faire valoir la nécessité de ne pas fragiliser ces industries essentielles. De leur côté, la majorité des parlementaires se sont montrés sensibles à ces enjeux, et en particulier à la situation des auteurs, si bien que le texte finalement adopté en juillet 2015 n'a pas grand-chose à voir avec le « rapport Reda ». Désormais, la rémunération et la protection contractuelle des créateurs figuraient en bonne place dans l'agenda européen.

Yüksel Arslan*, Le Capitale, Arture XXI, *1973

Par la suite, le CEATL a continué à accompagner l'itinéraire mouvementé de cette réforme en faisant valoir ses positions auprès de la Commission et des parlementaires (notamment pour s'assurer que toutes les clauses en faveur des auteurs pourraient s'appliquer pleinement aux traducteurs littéraires) et en s'associant avec les auteurs et les éditeurs lorsque c'était notre intérêt bien compris.

Des avancées importantes pour les auteurs

Au terme du processus, on peut se féliciter que la directive comprenne un chapitre entier (les clauses 18 à 23) qui vise à rééquilibrer la relation contractuelle entre auteurs et diffuseurs, et ainsi à assurer aux créateurs une meilleure rémunération pour toutes leurs œuvres (numériques ou non).

Cette définition d'un socle de droits est une avancée majeure dans la construction du droit d'auteur européen. Ont ainsi été obtenus : l'affirmation du principe d'une rémunération appropriée et proportionnelle ; la définition d'une obligation de transparence de la part du diffuseur (autrement dit, l'obligation de rendre des comptes sur l'exploitation) ; la possibilité d'adapter le contrat quand la rémunération initialement prévue se révèle trop faible ; la possibilité de reprendre ses droits en cas de non-exploitation ; et enfin l'obligation d'instaurer des procédures extrajudiciaires de règlement des litiges concernant la transparence et l'adaptation des contrats.

Cette dernière clause est particulièrement intéressante puisqu'elle obligera tous les États à mettre en place un mécanisme d'arbitrage associant les représentants d'auteurs. Et la directive dans son ensemble accorde une grande importance à la notion d'action et de gestion collective : ainsi, elle fait une place à la notion de gestion collective étendue (déjà bien connue dans les pays du Nord) dans les cas où il importe de donner d'un seul coup accès à un

répertoire d'œuvre important (par exemple les livres indisponibles) tout en préservant les droits et les intérêts des auteurs. Un rôle est également donné à la négociation collective pour parvenir à des accords sur l'obligation de transparence, mais aussi pour assurer une juste rémunération. L'argument récurrent selon lequel des accords collectifs seraient contraires au droit de la concurrence européen ou national ne devrait donc plus nous être opposé par les éditeurs pour refuser toute discussion collective sur la rémunération (pour définir des barèmes ou des minima, par exemple).

Les défis de la transposition

Mais la directive, dans sa philosophie et dans sa rédaction, laisse une grande latitude aux États et aux parties prenantes pour définir les modalités concrètes de mise en œuvre de ses grands principes (par exemple : qu'est-ce qu'une rémunération « appropriée et proportionnelle » ?). Par une ironie du sort, c'est en partie une réponse aux demandes de nos propres organisations qui, devant les premiers projets potentiellement destructeurs de la Commission, ont dû plaider pour que le texte ne mette pas à bas des systèmes qui fonctionnaient et pour que ses dispositions puissent être adaptées par les acteurs à des contextes nationaux très différents. Mais dès lors, tout repose maintenant sur la capacité des représentants d'auteurs à obtenir que les avancées de la directive soient correctement transposées dans les législations nationales et ensuite appliquées – autrement dit, à faire le poids auprès des pouvoirs publics face à des éditeurs qui ont tout intérêt à une transposition légale minimaliste, puis à une application inexistante. Car, ne nous leurrons pas, si dans le feu de la bataille tous les « défenseurs du droit d'auteur » (auteurs, diffuseurs, OGC) ont su faire cause commune et si tous brandissaient l'intérêt des auteurs comme un étendard consensuel (parfois avec un certain paternalisme dans le cas des diffuseurs, et avec une bonne dose de mauvaise foi ou d'incompétence dans le cas des partisans du rapport Reda), en ce qui concerne l'application des clauses 18 à 23 les intérêts divergent nettement.

> ***« L'argument selon lequel des accords collectifs seraient contraires au droit de la concurrence ne devrait plus nous être opposé par les éditeurs »***

Fin 2020, le CEATL a mené une enquête sur le processus de transposition. Ses résultats montrent la grande implication de nos associations, mais aussi les incertitudes sur le fait que la transposition débouche sur des avancées législatives fortes. Il faudra faire le bilan lorsqu'elle sera achevée (théoriquement en juin 2021, mais sans doute y aura-t-il des retards), mais il est certain que le covid a perturbé

Traductrice littéraire depuis vingt ans, ***Cécile Deniard*** *a traduit de l'anglais plus d'une cinquantaine d'ouvrages. Elle apprécie particulièrement d'alterner entre fiction et non-fiction (histoire, sciences politiques). Après avoir longtemps milité au CA de l'ATLF, elle est actuellement vice-présidente de la Sofia et coordinatrice du groupe de travail Droit d'auteur au CEATL.*

Cécile Deniard
Photo : collection privée

le processus, qui est souvent passé à l'arrière-plan des préoccupations, ce qu'il restait d'attention se focalisant sur les articles 15 et 17 (sur la presse et les plateformes de partage). Par ailleurs, si la capacité des secteurs culturels à se coordonner a été très positive au niveau européen et si certains pays ont une forte culture d'actions associant les différentes filières (je pense à l'Allemagne au sein du syndicat Verdi et de l'association Initiative Urheberrecht, ou encore aux Pays-Bas avec la Federatie Auteursrechtbelangen, qui regroupe créateurs, industries créatives et OGC), dans d'autres au contraire le paysage reste très morcelé et l'habitude n'est pas prise de combats transversaux, ce qui a pu nuire en l'occurrence (en France, par exemple, tout est structuré par filière et ce n'est que depuis peu que les créateurs prennent conscience de leurs intérêts communs).

Cinq ans pour l'adoption, deux ans pour la transposition… mais, quoi qu'il arrive, l'histoire ne s'arrêtera pas là ! Même si la transposition devait s'avérer dans un premier temps décevante, c'est une partie sans fin et il faudra miser sur les avancées obtenues à l'occasion de cette directive. Au niveau européen, en demandant à la Commission de faire respecter ses propres principes en faveur des auteurs, par exemple dans le cadre de ses programmes de soutien à la traduction. Et, au niveau national, en gardant ces avancées comme un horizon et en nous appuyant dessus comme une référence dans notre combat quotidien pour les traducteurs.

Une marotte un peu folle :

traduire le bélarussien

Anonyme

J'ai commencé à traduire la littérature bélarussienne* durant l'hiver 2010-2011. Sur place, c'était déjà la dictature, dure et meurtrière, avec ceci que les opposants n'étaient pas encore jetés en prison par milliers, mais un par un. Après la parodie d'élection présidentielle de décembre 2010, le « vainqueur » s'est contenté de faire incarcérer huit des neuf autres candidats, et parmi eux, un seul a été passé à tabac, encore avant la clôture des urnes. C'était celui que Loukachenka craignait le plus, Ouladzimir Niakliaïew, car les paroles d'un bon poète peuvent soulever les foules. Emmené aux urgences, il n'a repris conscience qu'à la prison du KGB (le nom n'a pas changé au Bélarus !). Durant une semaine, le pays tout entier s'est demandé s'il était encore en vie. Depuis, il a été incarcéré plusieurs fois. C'est ce qui m'a fait changer de métier. Ma première traduction de l'une de ses nouvelles a pu paraître – sous pseudonyme – très rapidement, alors qu'il était encore détenu. Ce sont donc des coups de matraque qui ont fait de moi un traducteur littéraire – des débuts loin d'être idéaux, j'en conviens.

L'indésirable diffusion de la littérature bélarussienne

En 2012/2013, l'intérêt pour la culture bélarussienne suscité par « l'élection présidentielle » de 2010 s'essoufflait déjà, pour renaître l'an dernier non pas tant du fait de la nouvelle « élection présidentielle » qu'à cause de la répression sanglante des manifestations qui l'ont suivie. Dans l'intervalle, il y a eu deux années où je n'ai pas pu publier une seule ligne. Je peux dire que réussir à placer une traduction du bélarussien chez un éditeur nécessite beaucoup plus d'énergie que la traduction elle-même, et la tâche est très souvent sans espoir. Ni la République du Bélarus ni les pays potentiellement cibles ne manifestent la moindre volonté d'accorder un soutien quelconque à cette activité, peut-être à l'exception la Pologne (les deux pays ont une histoire en grande partie commune). À ma connaissance, il existe quelques traducteurs en Europe, surtout dans l'aire germanophone, qui ont une capacité de persuasion supérieure à la mienne et/ou sont plus ouverts/enclins à l'édition à compte d'auteur.

La clé du problème réside évidemment au Bélarus : aux yeux des autorités, il n'est tout simplement pas souhaitable que cette littérature soit diffusée, et ce depuis de nombreuses années. Même l'œuvre de la lauréate du prix Nobel, Svetlana Aleksievitch. Dans aucune langue. Une partie des éditeurs de littérature bélarussienne se trouvent à l'étranger, ainsi qu'un certain nombre d'imprimeries. Les services de douane et de police s'efforcent d'empêcher la « réimportation » des ouvrages, avec plus ou moins de succès. Plutôt plus que moins.

Cela a pour conséquence, par exemple, que même mes rares traductions paraissent parfois avant les originaux. Si j'ai de la chance, une revue littéraire fait paraître une de mes traductions, tandis que l'auteur, ne pouvant pas publier son texte, continue à le travailler. Cela a pour « effet secondaire » que la traduction ressemble à l'original, mais ne le rend pas précisément. Heureusement que les auteurs vivants que je traduis le comprennent. Je les connais personnellement tous, sans exception, la plupart d'entre eux sont devenus mes amis.

Parler le bélarussien

J'ai la chance d'avoir été adopté par la communauté littéraire bélarussienne et admis à l'Union des écrivains de l'opposition (il en existe une progouvernementale !). Sinon, je n'aurais personne à qui parler en bélarussien, car l'oppression dont est victime cette langue depuis des centaines d'années, venant tant de l'est que de l'ouest, a produit ses effets. Le bélarussien littéraire est parfois utilisé par la population en signe de contestation politique. En province, il n'est pas rare d'entendre les gens parler un mélange d'ukrainien, de bélarussien, de russe et de polonais, la « *trasianka* », comme ils disent.

C'est un pays où le KGB règne de manière totalitaire, où, il y a encore une dizaine d'années, la langue bélarussienne était réprimée, avant d'être tolérée pendant un certain temps pour être à présent de nouveau répréhensible, même si ce n'est pas nécessairement au sens juridique du terme. Lors des arrestations massives, la police a pris l'habitude de marquer les gens avec des peintures de différentes

Carte postale de Minsk
Wikimedia Commons

couleurs, selon leurs activités. Ceux qui parlent en bélarussien sont battus le plus brutalement au poste. Cela se passe dans un pays où, au cours des dix dernières années, des bénévoles enthousiastes ont créé dans de nombreuses villes, petites

et grandes, des cours hebdomadaires de langue bélarussienne. Tout le monde, étrangers compris, peut y assister. C'est un lieu de parole et de rencontre pour ceux qui apprennent la langue.

Dans une telle situation, on réfléchit à deux fois avant de parler en bélarussien au téléphone avec ses amis, alors qu'on l'a toujours fait. Moi, j'ai gardé cette bonne habitude, mais je mentirais en disant que je n'ai pas peur.

> *« Aux yeux des autorités, il n'est tout simplement pas souhaitable que cette littérature soit diffusée »*

Des livres et des traducteurs

Le régime bélarussien ne peut pas vraiment exercer de pression sur les traducteurs, la plupart étant étrangers. Ceux qui vivent encore sur place sont devenus des exceptions, et se fondent généralement dans la multitude du monde littéraire. Le fait d'être citoyens européens rend leur situation meilleure que celle des écrivains et poètes qui, au cours de ces vingt-six ans de dictature, ont fait des séjours en prison plus ou moins courts, certains d'entre eux plusieurs fois.

En revanche, un traducteur qui ne connaîtrait pas personnellement les auteurs bélarussiens n'aurait que peu d'occasions de découvrir la littérature contemporaine. Le tirage des livres qui arrivent « sur le marché » varie de cent à cinq cents exemplaires. Même parmi les classiques de la langue bélarussienne, seuls les plus célèbres sont disponibles en librairie ; pour les contemporains, c'est déjà bien si on trouve un ou deux exemplaires de certains auteurs dans les rayons. C'est aussi pour cette raison que seuls deux ou trois auteurs contemporains, relativement populaires, sont traduits. Ils font figure d'exceptions. À cela s'ajoute, comme je l'ai déjà mentionné, l'absence totale de subventions accordées aux traductions de la littérature bélarussienne. Et dans la situation de plus en plus dégradée de la politique intérieure actuelle, le pouvoir ne pourrait même plus faire pire. Cependant, j'ai lu récemment sous la plume de plusieurs auteurs qu'il y avait un regain d'intérêt pour les écrits en langue bélarussienne. En tant que traducteur, je constate qu'il y a une demande croissante concernant non seulement les informations sur les événements du Bélarus, mais aussi que, justement à cause de cela, le public est devenu plus friand de culture locale. Une de mes traductions a été publiée ces dernières années, et d'autres plus anciennes sont réapparues dans des revues. Les grands éditeurs et les revues au format papier ne s'intéressent toujours pas à la littérature bélarussienne, mais l'avancée est indéniable.

Peser dans la balance

J'ai confiance en l'avenir du Bélarus. J'y contribue, en tant que traducteur

littéraire, en faisant connaître la culture du pays, en commentant les événements. Mais je ne peux pas me permettre de terminer cet article sur une note optimiste, en me fiant uniquement à ma conviction personnelle.

« Contre nous de la tyrannie l'étendard sanglant est levé ! » Ils ne reculent vraiment devant rien. Le 26 février, à Minsk et dans sa banlieue, vingt-quatre retraitées ont été arrêtées parce qu'elles lisaient de la littérature bélarussienne dans le train, ou qu'elles avaient sur elles des livres bélarussiens. Les termes de l'accusation étaient standard : « participation à une réunion non autorisée ». La peine la plus courante est une amende qui correspond à une ou deux fois le montant de leur pension de retraite, certaines ont été condamnées à quinze ou vingt jours de prison. Une dame de soixante-quinze ans a été jugée en priorité, mais de nombreuses autres ont attendu leur procès en détention préventive. Ce n'est qu'un cas parmi d'autres, et il n'est même pas exceptionnel.

Entre août et décembre 2020, la confrontation entre les manifestants pacifiques et les forces de l'ordre armées jusqu'aux dents s'est soldée pour ainsi dire par un match nul, malgré les douze morts (dont seuls quatre ont été reconnus officiellement !). Malheureusement, à l'heure où j'écris ces lignes, la balance penche en faveur d'un pouvoir qui a perdu toute légitimité. Espérons que ce n'est que provisoire. Mais s'il finit vraiment par l'emporter, que deviendront la langue et la littérature bélarussiennes, et par conséquent, que deviendront ses traducteurs et leur travail ?

Traduit par un confrère de l'auteur

« Un traducteur qui ne connaîtrait pas personnellement les auteurs bélarussiens n'aurait que peu d'occasions de découvrir la littérature contemporaine »

** Le terme "bélarussien" est le choix de l'auteur. Il est employé par un certain nombre de chercheurs et de linguistes favorables à la souveraineté de la République du Bélarus, et a aussi été utilisé par les Nations unies de 1992 à 1995.*

Linguistes sur le front

Entretien avec Maya Hess, fondatrice de l'organisation Red T

Qu'est-ce qui a entraîné la fondation de Red T ?
D'abord, je tiens à vous remercier pour cette occasion d'évoquer une cause si chère à mon cœur.
L'idée m'est venue le 10 février 2005 : assise dans une cour fédérale américaine, j'ai découvert, abasourdie, le jugement de culpabilité rendu à l'encontre d'un interprète/traducteur (I/T) arabe accusé d'avoir aidé et soutenu une entreprise terroriste. Dans cette affaire, le gouvernement et le jury estimaient que l'interprétariat de conversations entre un détenu et son avocat constituait un soutien matériel au terrorisme, criminalisant de ce fait la profession aux États-Unis. Il m'est apparu nécessaire de contrebalancer ce récit, j'ai donc rédigé mon mémoire sur ce procès et, alors que j'étais en pleine analyse documentaire, j'ai découvert que d'autres poursuites injustes étaient engagées contre des I/T et j'ai pris conscience de la gravité des menaces auxquelles les linguistes étaient confrontés sur les lieux de guerre. De plus en plus scandalisée, j'ai eu envie de soutenir mes confrères en situation d'extrême vulnérabilité. C'est pourquoi, en 2010, j'ai lancé l'organisation à but non lucratif Red T afin d'apporter un soutien aux traducteurs et interprètes en environnement à haut risque.

Les récentes atteintes aux droits des traducteurs et interprètes au Bélarus, par exemple, confirment qu'ils continuent d'être ciblés. Comment Red T envisage-t-elle l'avenir de ces professions ?
J'ai toujours espoir qu'un jour nous accéderons à la vision de Red T qui imagine « un monde dans lequel traducteurs et interprètes peuvent travailler librement sans craindre la persécution, l'incrimination, l'emprisonnement, l'enlèvement, la torture et l'assassinat », ou du moins que nous nous en rapprocherons.
À l'heure où nous nous parlons, cependant, les défis restent nombreux, de la part d'acteurs étatiques ou non. Par exemple, les insurgés en zones de guerres chassent les T/I qui assistent ou assistaient les armées étrangères, tandis que les gouvernements autoritaires continuent de s'en prendre à tous ceux qui n'obéissent pas au doigt et à l'œil. Cela dit, il est important de reconnaître que les T/I peuvent être pris pour cible,

Red T | Protecting Translators and Interpreters Worldwide

To learn about Red T's awareness-raising activities, visit red-t.org
facebook.com/TheRedT
twitter.com/TheRedT @TheRedT

non parce qu'ils ou elles pratiquent leur profession, mais pour avoir fait usage de leur liberté d'expression, comme c'est le cas pour les quatre traducteurs bélarussiens détenus à cause de leur opposition au régime du Président Loukachenko. En l'état, il ne s'agit pas d'une atteinte aux droits des traducteurs et interprètes ; il s'agit plutôt d'une violation d'un droit humain fondamental garanti par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais quel que soit le contexte, la communauté mondiale des linguistes doit rester vigilante dans la protection de ses membres.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ce que recouvre le sous-titre de Red T « Quand la traduction des informations vous conduit en prison » ?
Les T/I partout dans le monde courent des risques dès lors qu'ils ou elles traduisent ou interprètent des contenus considérés comme controversés par les pouvoirs en place. En Chine, par exemple, Mirhemitjan Muzepper, traducteur de l'ouïghour, a été condamné en 2009 à 11 ans de prison pour avoir traduit des informations en langue chinoise que le gouvernement jugeait subversives. Il a été accusé d'inciter au séparatisme, bien que la station qui l'employait n'ait pour sa part jamais été poursuivie. Il y a également le cas de Mohammed Ismael Rasool, interprète irakien détenu en 2015 par les autorités turques avec deux journalistes britanniques et accusé d'avoir aidé une organisation considérée comme terroriste par le gouvernement turc. Dans les faits, Rasool faisait l'interprète pour les journalistes, qui réalisaient un reportage sur les affrontements entre les jeunes pro-Kurdes et les forces de sécurité turques. Mais si les reporters ont été relâchés au bout de six jours, l'interprète de son côté a passé plus de quatre mois en prison. Quant au Venezuela, un interprète local a été embauché en 2013 par un journaliste d'Al Jazeera pour une interview avec le leader de l'un des *colectivos* les plus redoutés du pays, une organisation communautaire pro-socialiste avec une branche paramilitaire. Après le départ du journaliste et la publication de l'interview, l'interprète a été bombardé

de menaces de mort par SMS et a dû se cacher pendant plusieurs semaines.

Comment Red T organise-t-elle la veille sur les violations ?

Nous découvrons ces violations des droits des T/I à partir de sources médiatiques avant tout. Il nous arrive également d'être avertis sur des dossiers spécifiques par des parties concernées ou approchés par des linguistes individuels qui recherchent assistance.

Que fait Red T pour protéger les traducteurs et interprètes dans les lieux à haut risque ?

Red T est impliquée dans toute une série d'initiatives à un niveau macro et micro. Pour commencer, nous plaidons, à l'échelle mondiale, en faveur de lois et de politiques qui atténuent les menaces sur les linguistes exerçant dans des conditions risquées et pour ce faire, nous nous exprimons devant des organismes gouvernementaux ou intergouvernementaux, mais aussi au sein d'universités ou d'entreprises. Entre autres activités, nous travaillons avec des États membres des Nations unies et nous coorganisons des tables rondes à la poursuite d'un instrument légal susceptible de protéger les civils T/I dans les situations de conflit ; nous soumettons des rapports dans les affaires en lien avec les T/I portées au tribunal ; nous aidons individuellement les linguistes à quitter les zones de guerre dans lesquelles ils seraient installés ; nous contribuons à la recherche sur le sujet pour les documentaristes et les médias et, conjointement avec l'Université de Columbia à New York, nous avons élaboré un module pédagogique afin de présenter aux étudiants la cause que défend Red T, que nous prévoyons d'étendre à d'autres universités. Pour donner de l'ampleur à nos efforts, nous faisons front commun avec les principales associations de T/I et le monde universitaire, ainsi que des organisations humanitaires. Ces partenariats stratégiques ont abouti à deux résultats essentiels : Open Letter Project, (Le projet lettre ouverte), qui se bat pour les linguistes en difficulté en lançant des appels aux autorités concernées, et le Guide de terrain de la zone de conflit pour les T/I civils et ceux qui font appel à leurs services.

Les activités de Red T ont-elles eu des issues positives ?

À un niveau général, notre travail de sensibilisation a porté ses fruits : les menaces contre les T/I en contextes à haut risque ont progressivement fait leur apparition sur le radar mondial, ainsi que le prouve l'attention plus large du monde universitaire, des médias, des instances gouvernementales et intergouvernementales. Par exemple, suite à notre campagne massive de mailing et d'événements d'information, les États membres de l'ONU sont de plus en plus conscients du besoin impératif d'un mécanisme de protection pour les T/I civils en situation de conflit, et les gouvernements ont individuellement mis en place des politiques plus favorables aux linguistes et/ou accueilli des T/I au cas par cas. Bien sûr, d'autres organisations ont donné de la voix elles aussi, parmi lesquelles le Groupe des interprètes des zones de conflit, au sein de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), dont nous sommes proches, qui a commencé à faire du lobbying en faveur d'une meilleure protection des interprètes au Conseil de l'Europe à peu près au moment où nous avons lancé notre organisation.

__Maya Hess__ est la fondatrice et directrice générale de Red T, une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis qui soutient les interprètes et traducteurs travaillant dans des environnements à haut risque. Maya, qui pratique la « linguistique judiciaire », offre un soutien linguistique et ses services de témoin expert dans des procès pour terrorisme majeurs aux États-Unis, qui lui ont permis de constater par elle-même à quel point les membres de cette profession pouvaient être vulnérables. Elle a un master en journalisme de l'Université de New York, un diplôme en études de Terrorisme du John Jay College of Criminal Justice, ainsi qu'un master et un doctorat en Justice criminelle de la City University de New York.

Maya Hess
Photo : collection privée

À un niveau plus pointu, Red T a joué un rôle essentiel dans la mise à l'abri d'interprètes afin d'empêcher les expulsions vers des zones de guerre, soit en travaillant directement avec les intéressés eux-mêmes, soit en contribuant par des opinions d'expert ou des lettres de soutien aux démarches de demande d'asile ou au tribunal. Pour citer un résultat récent, notre Lettre ouverte au gouvernement australien – que nous avons rédigée de la part d'associations nationales et internationales de T/I et cosignée par Amnesty International, PEN International et l'IRAP, International Refugee Assistance Project (projet d'assistance aux réfugiés internationaux) – a facilité l'accès au visa pour des interprètes irakiens en demande d'asile. Pour être plus spécifique, le ministère australien de l'Intérieur dispense désormais les interprètes de se déplacer physiquement jusqu'aux ambassades hors de leur pays et les autorise à déposer leur demande par courrier ou coursier à leur ambassade à Amman, en Jordanie. Nous avons salué cette décision, qui supprime l'obligation de traverser un territoire déchiré par la guerre. On trouvera plus d'informations ici.

Comment peut-on s'impliquer dans Red T ?

Si, parmi vos lecteurs, une personne entend parler de persécution d'un T/I dans son pays, qu'elle nous contacte. D'autre part, nous sommes en train de construire une base de données compilant les incidents liés aux T/I et nous aurions également besoin de bénévoles sur la durée pour éplucher la presse non anglophone afin de les recenser.

Pour rester informés des développements dans le domaine de l'interprétariat et de la traduction à haut risque, nous invitons vos lecteurs à suivre Red T sur Twitter et Facebook et à partager nos publications, pour accroître nos efforts en matière de sensibilisation.

Traduit de l'anglais par Cécile Leclère

« La diversité n'existera qu'aussi longtemps que l'on traduira »

Un groupe d'experts formule des recommandations pour la politique culturelle européenne

Hanneke van der Heijden

L'année dernière, *Contrepoint* s'était entretenu avec Valeria Pulignano, professeure de sociologie à l'université de Louvain. Directrice d'une équipe de chercheurs travaillant sur la précarité du statut des traducteurs et des professionnels free-lance, elle faisait remarquer que la situation économique des traducteurs devenait de plus en plus difficile. Soulignant les problèmes considérables qui en résultaient tant pour les traducteurs eux-mêmes que pour la société dans son ensemble, elle concluait son propos sur la nécessité de changer le système.

Valeria Pulignano n'est pas la seule à formuler des inquiétudes à propos de l'organisation du secteur de la traduction en Europe. Des appels en faveur d'un dynamisme accru en ce domaine se font également entendre au niveau de l'Union européenne, quoique pour d'autres raisons. L'Union européenne, elle, s'intéresse avant tout à la circulation des œuvres culturelles européennes – les livres, mais aussi les films, le théâtre, la musique. Plus les œuvres circuleront, plus cela servira l'intégration européenne. Le continent européen comportant de nombreuses langues, la traduction est essentielle à la circulation des œuvres et, par voie de conséquence, à « l'inclusion sociale et à l'intégration européenne ». Grâce à la traduction, les lecteurs ont accès aux œuvres littéraires d'autres pays. Comme le dit l'Union, la traduction est « la clé d'un accès plus large aux contenus européens ».

Sur la base de ces considérations, le programme de travail en faveur de la culture 2019-2022 de l'Union européenne a proposé de créer, dans le cadre d'une méthode ouverte de coordination (MOC), un groupe d'experts des États membres pour travailler sur le multilinguisme et la traduction. En février 2020, le Conseil de l'Union européenne (qui représente les États membres) a ainsi mis en place un groupe MOC auquel se sont joints des experts islandais, norvégiens et suisses. Ce groupe, présidé par l'expert français et coordonné par la Commission européenne, a été chargé de préparer un rapport comportant une analyse des meilleures pratiques ainsi que des recommandations sur le rôle des politiques publiques et des programmes de financement. La question est de savoir de quelle manière la politique et les financements, que ce soit au plan national ou européen, peuvent aider à la circulation des ouvrages traduits et au développement d'un secteur de la traduction suffisamment dynamique pour couvrir tous les domaines culturels.

En mars 2021, presque un an après la création du groupe MOC, *Contrepoint* a organisé une rencontre sur Zoom avec son coordinateur, le chef adjoint de l'unité culture Arnaud Pasquali, afin de parler du groupe et de ses travaux

Publier et vendre

« Pendant la crise de la covid, il est clairement apparu qu'il continuait d'y avoir une appétence pour la littérature, déclare Arnaud Pasquali. Les gens ont plus de temps et lisent davantage. Cependant les librairies n'ont pas pu en bénéficier pleinement. De leur côté, les éditeurs, inquiets des possibilités limitées qui s'offraient à eux pour le lancement des livres et autres activités promotionnelles, ont décidé de repousser la publication de nouveaux ouvrages. Il y a moins de sorties et, sur les rayons, la diversité est en baisse. Certains facteurs comme la taille du secteur du livre en fonction des pays et la langue d'origine de l'ouvrage sont également à prendre en compte. Les livres écrits dans des langues "moins parlées", telles le portugais ou les langues baltes, par exemple, sont plus vulnérables à cet égard que ceux écrits dans une des "grandes langues". »

Comme dans de nombreux secteurs de la société, la crise sanitaire a fait apparaître dans celui du livre des failles depuis longtemps endémiques.

> ***« Arnaud Pasquali souligne la nécessité d'encourager les éditeurs à prendre des risques »***

« On dit souvent que l'Europe est forte en raison de sa diversité, relève Arnaud Pasquali. Mais si l'on publie en majorité des traductions depuis des "grandes langues" comme l'anglais, cette diversité disparaîtra. Elle n'existera qu'aussi longtemps que l'on traduira. »

Le coordinateur du groupe MOC distingue deux types d'attitudes chez les éditeurs. « Certains disent : "Nous vendons les livres que nous publions", tandis que d'autres déclarent : "Nous publions les livres que nous vendons". » Tout en reconnaissant que les maisons d'édition doivent fonctionner sur des bases commerciales saines, Arnaud Pasquali souligne également la nécessité d'encourager les éditeurs à prendre des risques. L'une des tâches du groupe MOC est de trouver la meilleure manière pour l'Union européenne d'aider le secteur du livre à cet égard.

> ***« Pour vivre, les traducteurs littéraires sont de plus en plus forcés de naviguer entre différents domaines »***

Naviguer entre les différents secteurs de la traduction

Cependant, soutenir les éditeurs ne représente qu'une partie de l'effort. Pour améliorer la circulation des livres, y compris de ceux qui ont moins de chances de devenir des succès commerciaux, il faut prendre en compte toute la chaîne de valeur du livre – de l'auteur de l'œuvre originale à la production d'un ouvrage accessible à des lecteurs étrangers. Ce qui, surtout dans le cas des langues moins parlées, doit inclure les agences littéraires, les organismes de subventions (nationaux et européens), les éditeurs, les salons du livre et les structures de promotion du livre et de la lecture.

Et c'est là que les traducteurs interviennent : le groupe MOC a pour tâche de souligner l'importance de leur action et le vaste éventail de tâches qu'ils accomplissent. En plus de la traduction, ils se font souvent les ambassadeurs et les promoteurs des textes, tant vis-à-vis des éditeurs potentiellement intéressés que d'un lectorat plus large. Leur rôle à cet égard revêt une importance particulière dans le cas de textes traduits de langues moins parlées, autrement dit ceux qui sont moins accessibles aux éditeurs étrangers.

Cette grande variété de tâches exige du traducteur des compétences diverses. Linguistiques et culturelles, cela va de soi. Sa capacité d'interagir avec différents agents du marché culturel tient à la part essentielle de sa contribution à la circulation des œuvres culturelles, mais elle suppose aussi une bonne connaissance des exigences techniques dans d'autres secteurs de la traduction et des changements rapides auxquels le marché est soumis.

Arnaud Pasquali souligne que « la plupart des traducteurs sont free-lance et [qu'] il leur est souvent impossible de trouver suffisamment de travail dans un seul secteur du marché de la traduction. Pour vivre, les traducteurs littéraires sont de plus en plus forcés de naviguer entre différents domaines, tels que la traduction d'édition, le doublage, le sous-titrage,

l'interprétation, l'enseignement, etc. Cela implique de suivre l'évolution technologique, d'avoir de multiples contacts professionnels et d'être visible. Dans le même temps, leur travail est menacé par l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'autres moyens techniques qui produisent des traductions plus vite et pour moins cher. »

La formation continue des traducteurs est donc un autre sujet de réflexion du groupe MOC, tout comme la professionnalisation du secteur, le respect d'une rémunération équitable et de contrats protégeant le droit d'auteur en dépit des risques que l'évolution technologique et les défis économiques font peser sur les revenus des traducteurs.

À ce propos, Arnaud Pasquali fait état de la directive de l'Union européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique adoptée en 2019 : « À l'heure actuelle, la directive sur le droit d'auteur est en cours de transposition sur le plan national dans les États membres de l'Union. Elle fournit un nouveau cadre juridique aux relations contractuelles entre le traducteur et son employeur, ce qui, dans certains pays, représente un changement bienvenu. » Point essentiel, du moins pour les traducteurs : les éditeurs auront désormais à l'égard du détenteur des droits une obligation de transparence sur les ventes et les recettes de chaque ouvrage.

Il ne s'agit pas de réinventer la roue

Qui sont les membres du groupe MOC ? « Environ 30 % des membres du groupe sont des traducteurs littéraires. En tant que praticiens, ils ont de l'expérience professionnelle dans ce domaine, la compétence et un réseau de contacts. Les représentants de conseils nationaux pour la promotion des livres et d'organismes publics similaires constituent également 30 % du groupe. Et les 30 et quelques pour cent restants sont composés de représentants des divers ministères de la Culture. Ceux-ci travaillent pour l'essentiel à un niveau opérationnel – soutien financier, politique – et sont désireux d'apprendre de leurs collègues étrangers. »

À elle seule, la composition du groupe est déjà une grande source de savoir-faire, mais on invite également aux réunions de travail des personnalités et des organisations extérieures dotées d'une expérience ou d'une compétence spécifique. « On consulte par exemple le CEATL sur des sujets concernant les traducteurs littéraires en Europe et l'AVTE pour ce qui touche au sous-titrage et au doublage. Nous échangeons également avec les éditeurs et d'autres acteurs tels que les représentants de foires et de salons du livre, les libraires et les experts dans le domaine de l'éducation. En résumé, nous discutons avec le secteur dans son intégralité. Le groupe MOC n'a pas vocation à réinventer la roue. »

Divisés en sous-groupes travaillant sur des sujets tels que la formation continue, le statut, la professionnalisation et le marché du livre, les membres du groupe MOC examinent et comparent diverses politiques nationales, analysent les résultats, discutent les exemples des meilleures pratiques en réfléchissant à la façon dont celles-ci pourraient contribuer à l'amélioration de l'existant. Par exemple, le système de subventions accordées par Europe Créative

***Arnaud Pasquali** est membre de l'unité en charge d'Europe créative à la Direction générale pour l'éducation, la jeunesse, les sports et la culture au sein de la Commission européenne. Il s'occupe plus particulièrement du livre et du secteur éditorial. Depuis mars 2020, il est le coordinateur du groupe MOC « Multilinguisme et traduction ».*

La Commission européenne
Photo : Romaine. Own work CCO

aux éditeurs est-il un instrument adéquat pour favoriser la diversité de la production littéraire ? Est-il compatible avec le soutien financier accordé au plan national ? Comment organiser d'autres types d'aides, telle la constitution de réseaux pour les traducteurs ? Quelles sont les exigences pour la formation des traducteurs littéraires ? Comment faciliter l'accès aux contrats équitables et à la juste rémunération et élargir leur usage, ce qui est essentiel pour assurer la viabilité du secteur de la traduction ? Espérons que les efforts conjoints des membres du groupe permettront de fournir des ressources ainsi que des réponses à quelques-unes de ces questions.

Les conclusions du groupe MOC prendront la forme de recommandations concrètes à l'intention de tous les acteurs de la chaîne de valeur du livre sur un plan national et européen. Compte tenu de la grande diversité de pratiques qu'on observe parfois entre les pays de l'Union européenne, Arnaud Pasquali est très désireux d'éviter la solution unique. Le rapport final est attendu à l'automne 2021.

Traduit de l'anglais par Corinna Gepner

Financement européen pour le secteur de la création
Le programme Europe créative de la Commission européenne vient de lancer les appels pour le programme 2021-2027. Les organisations culturelles peuvent postuler pour le financement de projets de coopération transeuropéens, la promotion du développement des compétences, etc. Dates limites de dépôt des candidatures : 26 août et 7 septembre. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Inférieure à la norme ?

Sur la traduction de la littérature jeunesse

Marta Morros Serret

Au fil des années que j'ai consacrées à la traduction professionnelle de littérature jeunesse illustrée, j'ai pris conscience de la diversité de ce domaine, mais aussi de son importance non seulement dans la vie d'un enfant mais également dans sa vie adulte. Les livres que nous lisons petits nous transforment et restent à jamais dans nos mémoires.

Il semble cependant que la littérature pour enfants, comparée à celle pour adulte, ait été historiquement reléguée à une catégorie mineure d'un point de vue social, professionnel et universitaire. De la même manière, la question des droits des enfants aussi a été historiquement marginalisée , et par effet domino, la traduction de la littérature jeunesse à son tour a été traitée comme une catégorie mineure de la traduction littéraire, au détriment des conditions de travail et des droits des traducteurs spécialisés dans cette branche.

Comment l'expliquer ? Peut-être est-ce dû à la croyance généralement répandue que le monde des adultes est plus « sérieux et important », peut-être est-ce parce que l'on considère que la littérature jeunesse est créée pour de petits êtres humains qui n'ont pas encore développé tout leur potentiel intellectuel. Quelles qu'en soient les raisons, cela ne justifie pas que de nombreuses maisons d'édition prennent autant de libertés avec les normes professionnelles lorsqu'il s'agit de publier des livres jeunesse. Elles s'autorisent fréquemment, par exemple, à ne pas embaucher de professionnels, à ne pas simplifier les contrats de traduction, à ne pas respecter les droits du traducteur et parfois, surtout quand cela concerne des langues minoritaires, à traduire des livres à partir d'une autre langue plus répandue.

Pourquoi confier la traduction à un professionnel ?

La réponse à cette question devrait être évidente, néanmoins je vais prendre la peine de la développer : tout d'abord, la littérature jeunesse a ses propres particularités, la traduction de ces ouvrages est donc une affaire de spécialiste. Voici certaines de ses spécificités :

• L'oralité, surtout dans les livres pour tout-petits, censés être lus à voix haute et pour lesquels la cadence et la fluidité des phrases sont d'une importance cruciale.
• Les rimes : de nombreux ouvrages jouent sur les assonances, une caractéristique qui aide à maintenir l'attention et facilite la mémorisation des différents passages du livre.
• Les répétitions de mots qui doivent fonctionner dans des phrases et des contextes variés, qui là encore servent à capter l'attention de l'enfant, à le maintenir dans l'histoire et à l'inciter à la lire de façon ludique, en lui permettant d'anticiper ce qui va être dit et en le laissant prononcer ce mot bien précis.
• Les jeux de mots qui rendent un livre amusant et encouragent la lecture en général.
•La corrélation entre images et texte, une imbrication qui détermine souvent les choix de traduction, surtout s'il s'agit de préserver un jeu de mots.

Une page de* l'Orbis Sensualium Pictus *(« Le Monde visible en images », 1658) de John Amos Comenius, considéré comme le premier livre pour enfants.

Ensuite, le fait d'engager un traducteur professionnel est important parce que la littérature jeunesse fait partie de l'éducation des enfants. Les livres sont censés les divertir bien sûr, mais aussi susciter chez eux une passion pour la lecture, affûter leur jugement critique, afin qu'ils deviennent plus tard des adultes informés et responsables. La véritable littérature jeunesse ne ménage pas ses efforts pour assurer une éducation de qualité, qui est un des objectifs mentionnés (no. 4.7) dans la Déclaration d'Incheon du Forum mondial sur l'éducation dans le cadre de l'éducation en vue du développement durable mis en place par l'UNESCO. Selon moi, le lien est clair : pour une éducation de qualité, il faut une littérature de qualité donc une traduction de qualité, en d'autres termes, professionnelle.

Troisièmement, en faisant appel à des traducteurs professionnels, les maisons d'édition signifient leur engagement à la fois en faveur des enfants, mais aussi des auteurs et autrices jeunesse, qui méritent toutes et tous une bonne traduction. Pourquoi une maison d'édition ferait-elle l'effort de choisir les meilleurs auteurs, les meilleures histoires si ce n'est pour ensuite les confier aux bons soins d'un professionnel ? Considérant les défis

que présente la littérature jeunesse, il devrait être évident qu'embaucher un ou une professionnelle est la meilleure option dans l'intérêt du livre.

Si tout va de soi à ce point, vous vous demandez peut-être pourquoi, alors, les maisons d'édition décident très souvent de se passer de professionnels. Pour moi, on a parfois l'impression qu'elles oublient les aspects les plus essentiels de leur métier pour ne penser qu'à la partie financière de leur entreprise. S'il ne s'agissait que d'argent, certaines maisons pourraient même en venir à considérer comme une perte sèche le fait de rémunérer un traducteur professionnel et de respecter ses droits d'auteur. Alors que c'est tout l'inverse en réalité, car un livre bien traduit peut être un succès, quand une mauvaise traduction peut finalement faire perdre beaucoup d'argent à l'éditeur

Droits moraux et économiques

En définitive, que nous le voulions ou non, les traducteurs professionnels ont des droits, économiques et moraux, sous les auspices du droit international d'une part, comme la Convention de Berne et la Recommandation de Nairobi, mais aussi de nombreuses lois nationales, telle la loi sur la Propriété intellectuelle de 1996 en Espagne, le pays où je vis et travaille actuellement. Sans entrer dans les détails des articles, deux concepts au moins sont clairs : ces lois affirment que les traducteurs bénéficient d'un droit moral et patrimonial, et aucune d'entre elles n'en déclare la littérature jeunesse exempte.

Pour préparer cet article, j'ai relu l'Hexalogue du CEATL, qui est clair et complet : en parcourant un à un les six commandements pour l'équité en traduction littéraire, je ne cessais de me répéter que, oui, la totalité de ces bonnes pratiques devrait s'appliquer à la littérature jeunesse. Pourquoi en serait-il autrement ?

J'aimerais attirer votre attention sur le 5e commandement de l'Hexalogue sur la participation aux droits d'auteur, l'un des préceptes les moins respectés par les maisons d'édition espagnoles en matière de littérature jeunesse : « Le traducteur aura droit à une participation équitable aux droits d'auteur pour l'exploitation de son œuvre sous quelque forme que ce soit, à partir du premier exemplaire ».

Laissez-moi vous donner un exemple : en Espagne, les droits d'auteur se montent généralement à 10 % du prix du livre ou à 8 % lorsqu'il s'agit de traductions, la part revenant aux traducteurs sur la littérature soumise à droits d'auteur devrait donc être de 2% – et de 8 % en théorie sur les ouvrages libres de droits – cependant, la plupart du temps, elle ne dépasse pas le 1 % et elle tourne même plutôt autour de 0,5 % ces derniers temps, pour ne rien arranger. En littérature jeunesse, les maisons d'édition n'accordent même pas le moindre pourcentage sur les ventes. Réalisons quelques calculs simples. Les traducteurs gagnent un euro sur cent ; dix euros sur mille ; cent euros sur dix mille ; mille euros sur cent mille. La différence est telle que c'en est décourageant. De mon point de vue, se voir attribuer moins de 1 % frôle l'humiliation et montre bien toute la cupidité de certaines maisons d'édition.

Un travail commun à Bologne

Ces dernières années, le CEATL et la

Marta Morros Serret a traduit plus d'une centaine de livres jeunesse depuis l'anglais et le japonais vers l'espagnol et le catalan. Elle est titulaire d'un master en droits humains, elle est spécialisée dans la littérature jeunesse et les droits humains. Elle est l'ancienne présidente de APTIC et membre actuelle du Conseil de la FIT-IFT Council. Elle a récemment reçu le Prix spécial 2020 de l'égalité narrative pour El sueño de Claudia.

Marta Morros Serret
Photo : Ilze Fogele

FIT ont fourni un effort conjoint afin de promouvoir les bonnes pratiques éditoriales dans la traduction de littérature jeunesse. Lors de la Foire du livre jeunesse de Bologne 2021, en juin, les deux associations ont organisé une table ronde internationale, « Dans le terrier du lapin : travailler (et survivre) en tant que traducteur de littérature jeunesse », durant laquelle leurs représentants sont revenus sur les problèmes soulevés ici.

Quelle que soit l'issue des coopérations futures et, espérons-le, des discussions fructueuses, un fait demeure indiscutable : il est économiquement avantageux d'engager un professionnel et de respecter les droits d'auteur du traducteur, même pour les maisons d'édition, qui vendront davantage d'exemplaires si la traduction est bonne.

Non seulement cela est profitable financièrement, mais il s'agit avant tout d'une plus-value humaine, car, comme je l'ai souligné plus haut, la littérature jeunesse est liée à l'éducation et par là même à un avenir culturellement durable. La traduction de la littérature jeunesse offre, pour reprendre les mots célèbres du Dr Rudine Sims Bishop, des « fenêtres et des miroirs » : des fenêtres qui permettent à l'enfant de voir et comprendre d'autres cultures et des miroirs dans lesquels sa propre culture peut être réfléchie. Ou, pour le dire plus simplement, avec les mots de l'autrice Chimamanda Ngozi Adichie, « les histoires, c'est important, les histoires multiples, aussi ». Suivant cette réflexion, j'ajouterais que la littérature jeunesse, c'est important et donc, indubitablement, la traduction de livres jeunesse – et une bonne traduction – c'est très important.

Traduit de l'anglais par Cécile Leclère

* *Comme démontré dans Jonathan Todres & Sarah Higinbotham*, "A Person's a Person: Children's Rights in Children's Literature", 45 Columbia Human Rights Law Review 1 (2013)

NOUVELLES D'EUROPE : ALLEMAGNE

La rémunération reste un sujet délicat

Andreas G. Förster & Claudia Steinitz

À 67 ans, l'association des traducteurs littéraires allemands, VdÜ, fondée en 1954, n'est pas près de prendre sa retraite. Son nom officiel est presque aussi long que son histoire – cela étant, la plupart de ses 1 400 membres auraient du mal à l'énoncer en entier. Heureusement, pour l'essentiel ils sont jeunes et ont mieux à faire pour aider le syndicat que de mémoriser son nom : Verband deutschsprachiger Übersetzer/innen literarischer und wissenschaftlicher Werke/ Bundessparte Übersetzer-innen im Verband deutscher Schriftstellerinnen und Schriftsteller in ver.di. *

Pour devenir membres du VdÜ, les traducteurs doivent avoir au moins une traduction littéraire publiée ou un travail équivalent. Au cours des quinze dernières années, nous avons offert le statut de postulant aux traducteurs en herbe – ils ont accès aux mêmes informations que les membres et bénéficient d'un tutorat individuel qui peut durer jusqu'à deux ans. Cependant le secteur d'activité des traducteurs allemands n'est pas un atelier fermé et l'on n'a pas non plus besoin d'un diplôme particulier pour pouvoir traduire de la littérature. De ce fait, il n'existe pas de chiffres précis sur le nombre de ceux qui constituent cette armée de « samouraïs anonymes », pour reprendre l'expression de Marcus Ingendaay, mais on compte environ 10 200 livres traduits chaque année.

Le principal objectif du VdÜ en tant qu'association professionnelle et membre d'un syndicat est de mettre en œuvre une politique de juste rémunération pour tous les traducteurs littéraires et de représenter leurs intérêts autant que de besoin. Parmi les actions récentes : alors qu'une nouvelle loi sur le droit d'auteur était en discussion en 2001, des membres du VdÜ ont « débarqué » près du Reichstag dans un bateau rempli de livres traduits destinés à chacun des députés et les ont remis à Wolfgang Thierse, alors président du Parlement. La nouvelle loi a été votée, mais elle n'incluait pas la possibilité d'actions collectives en justice. Dès lors, des collègues courageux ont intenté des procès à leurs éditeurs afin de faire respecter la loi. À ce jour, cette possibilité

est également absente des transpositions nationales de la Directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique – un problème qui nous occupe depuis quelques années.

En 2014, après plusieurs années de négociations, un accord a été signé avec un groupe d'éditeurs sur les honoraires et les droits annexes pour les traductions littéraires. Mais cela n'a pas eu l'effet escompté sur les autres éditeurs. En 2020, le conseil d'administration du VdÜ et son instance de négociation se sont mis d'accord avec l'association des éditeurs sur un nouveau contrat type qui prônait une amélioration des pratiques (mentionner le nom du traducteur, par exemple) et reconfirmait la norme standard du feuillet (30 lignes maximum de 60 caractères maximum). Cependant cette nouvelle mouture ne précise rien en matière d'honoraires, pas plus que le précédent contrat, qui datait de 1982. Les traducteurs doivent s'en remettre à leurs propres talents de négociation. La rémunération reste un sujet délicat.

***Le bateau chargé de livres traduits débarque au* Reichstag**
Photo : Guido Notermans

Le savoir, c'est le pouvoir

Même si l'inconfort matériel est atténué par le fonds de sécurité sociale des artistes, créé au début des années quatre-vingt et pour lequel notre syndicat d'écrivains s'est battu, le revenu moyen des traducteurs littéraires en Allemagne est actuellement de 19 000 euros par an. Depuis 2017, le VdÜ propose à ses membres des conseils en matière de contrat, dispensés par des collègues expérimentés et par un avocat spécialisé. Des enquêtes régulières permettent de suivre de près les variations de revenus.

Scientia potentia est – « Le savoir, c'est le pouvoir ». C'est la raison pour laquelle le VdÜ tient ses membres et non-membres informés de l'actualité politique, professionnelle et culturelle. Il le fait par le biais d'une revue papier semestrielle, *Übersetzen* (« Traduire »), et d'un site Internet accessible à tous, quotidiennement mis à jour et proposant aussi des informations juridiques. Une des préoccupations majeures de l'association a toujours été la formation continue. Certains de ses membres ont eux-mêmes créé des associations indépendantes dédiées à des aspects particuliers de la traduction. Le meilleur exemple en est l'*Europäische Übersetzer-Kollegium*, le Collège européen des traducteurs, qui est le plus ancien et le plus grand centre international pour les traducteurs de

Le bateau chargé de livres traduits débarque au **Reichstag**
Photo : Guido Notermans

littérature et de non-fiction. Il a suscité des émules dans le monde entier. Entre autres activités, le VdÜ s'attache à développer son réseau et à peser sur le discours public. En 1966, des traducteurs ont fondé le Freundeskreis (« Cercle d'amis » œuvrant à la promotion de la traduction littéraire), qui a établi une tradition de prix décernés à des traducteurs littéraires en Allemagne. Sa dernière trouvaille est le prix Rebekka pour les traducteurs d'œuvres de divertissement, lesquelles représentent une base financière pour de nombreux éditeurs et libraires. Malheureusement, les recensions de ce type d'ouvrage figurent rarement dans la presse ou les critiques de livres. Depuis 2004, il existe un prix destiné aux éditeurs, journalistes, libraires ou bibliothécaires récompensant les bonnes pratiques à l'égard des traducteurs, la *Übersetzerbarke* la « barque des traducteurs ». Trois ans plus tard, le VdÜ a commencé à proposer un large éventail de discussions et de débats aux foires de Francfort et de Leipzig. Notre dernière contribution a été une table ronde sur « L'écriture inclusive dans le contexte européen » à la foire de Francfort en ligne de 2020. Il existe également un réseau d'associations proches, telle la Weltlesebühne (« scène de lecture internationale »), fondée en 2008 par des membres du VdÜ dans le but de faire monter les traducteurs sur scène. Elle s'assure qu'ils soient payés correctement pour leur prestation et œuvre en faveur de la visibilité des traducteurs.

En 1997, nous avons vécu un grand moment quand, après des années d'intense lobbying, la célèbre traductrice du russe Rosemarie Tietze a créé le *Deutscher Übersetzerfonds (düf)*. Ce fonds destiné aux traducteurs accorde plusieurs centaines de milliers d'euros de subventions et propose chaque année des résidences. L'exemple du düf a récemment incité nos collègues italiens de Strade à demander un fonds analogue. Qui plus est, le düf a développé une Académie de l'art de la traduction

Wir übersetzen Literatur

***Claudia Steinitz** est traductrice littéraire du français vers l'allemand depuis trente ans. Elle est l'une des fondatrices de la* Weltlesebühne e.V., *une association qui fait monter les traducteurs sur scène et s'efforce d'accroître leur visibilité. Elle a reçu le prix de traduction Jane-Scatcherd en 2020. Claudia vit à Berlin et est la déléguée du VdÜ auprès du CEATL.*

Claudia Steinitz
Photo : Guido Notermans

***Andreas G. Förster** traduit des ouvrages politiques et historiques, il est « syndicaliste de base ». Rédacteur web du VdÜ depuis 2019, il a été élu au conseil d'administration en juin 2021.*

Andreas G. Förster
Photo : María Porciel Crosa

proposant de nombreux séminaires et ateliers, par exemple les ateliers ViceVersa réunissant des traducteurs d'une paire de langues. Continuer à se former et à s'améliorer est un élément essentiel de la consolidation de notre professionnalisme. Le VdÜ organise depuis plus de cinquante ans une rencontre annuelle qui accueille jusqu'à 250 participants. Depuis 2004, nous nous réunissons à Wolfenbüttel pour trois jours d'ateliers, de lectures et de fêtes.

En presque soixante-dix ans, notre association a considérablement amélioré le sort des traducteurs littéraires. Naguère fantômes inconnus et presque invisibles, rarement mentionnés dans les ouvrages publiés, nous avons pris confiance en nous et sommes devenus des coauteurs exigeant comme de juste de figurer sinon sur la couverture, du moins sur la page de titre. Des membres actifs ont aidé ces travailleurs free-lance solitaires à se transformer en association solidaire, capable de négocier avec les éditeurs et les responsables politiques.

**Association des traducteurs/trices germanophones d'œuvres littéraires et scientifiques/branche fédérale « Traduct. eur.rice.s » au sein de l'Association des écrivaines et écrivains allemands, dans le cadre du syndicat unifié des services ver.di.*

Traduit de l'anglais par Corinna Gepner

MON DICTIONNAIRE ET MOI

Mon *Dictionnaire royal*

Le plaisir d'utiliser un dictionnaire historique

Kim Witthoff

Si par malheur un incendie survenait chez moi et que je devais m'enfuir en n'emportant que mes biens les plus précieux, je m'emparerais à coup sûr de mon *Dictionnaire royal*, dictionnaire français-danois/danois-français en deux lourds volumes, publié en 1772-1775 par Hans von Aphelen, érudit, lexicographe et traducteur norvégien. Dans ma bibliothèque, c'est l'un des ouvrages auxquels je tiens le plus. Je m'en sers en permanence et serais vraiment triste de devoir m'en passer dans mon activité de traducteur.

En tant qu'objets, les deux volumes sont superbes ! Reliés de cuir épais, ils gardent au dos des traces d'ornements richement dorés. De précédents propriétaires leur ont laissé la marque de deux siècles et demi de maniement : un coin corné, un bout de papier en guise de marque-page, des termes soulignés… Mots et expressions français sont imprimés en caractères antiques tandis qu'équivalences et explications en danois le sont en gothiques. Le choix des polices reflète donc la nature de ce contenu non seulement bilingue mais aussi biculturel. J'imagine le cauchemar que représenta à n'en pas douter la préparation des planches pour le typographe !

L'utilisation de mon *Dictionnaire royal* me procure un plaisir qu'aucune ressource électronique, si abondante et si documentée soit-elle, ne saurait égaler. Le fait que ce dictionnaire soit réel, sur papier, ajoute au sentiment de poursuivre dans l'acte de traduire un véritable dialogue avec un texte, avec une autre époque, ce que les sources en ligne ne permettent tout simplement pas.

Un aperçu sur un autre monde

C'est surtout lorsque je traduis en danois des œuvres du XVIIIe siècle français qu'un dictionnaire de la même époque

Dictionnaire royal
Photo : Kim Witthoff

m'est particulièrement utile. Bien sûr, internet met à notre disposition d'excellentes sources, en nous donnant notamment accès à des dictionnaires comme celui de l'Académie française, dans l'édition de 1694 et les suivantes. S'y ajoute le *Blinkenberg-Høybye*, ouvrage français-danois/danois-français du siècle dernier, considéré comme l'un des meilleurs dictionnaires de français vers une autre langue.

Mais lorsqu'il s'agit de tenter d'offrir au lecteur danois contemporain un aperçu linguistique du français tel qu'on l'écrivait il y a deux cent cinquante ans (tâche en principe impossible, je sais, et qui suscite nombre d'autres questions et discussions, mais bon…) et, en même temps, de l'effet qu'il produit aux oreilles du lecteur français contemporain, un dictionnaire publié au XVIIIe siècle est d'une grande utilité. De plus, c'est un outil très amusant. S'en servir, c'est comme soulever une couche de deux siècles et demi d'évolution culturelle et scientifique, en entrouvrant la porte d'un monde disparu et d'un vocabulaire oublié.

Nu masculin debout dans une pièce, à côté d'une baignoire, regardant vers la porte à gauche ; état final d'une illustration pour une édition non identifiée de* l'Histoire de Jenni *de Voltaire, vers 1804-1805. Gravure à l'eau-forte

Faits ou stéréotypes culturels chez Voltaire

L'œuvre de Voltaire, et en particulier ses contes – sur lesquels j'ai récemment travaillé –, ont ceci d'extraordinaire que, davantage que les textes d'autres auteurs, ils vous immergent dans le XVIIIe siècle. La diversité de leurs thématiques et leur riche vocabulaire vous font pénétrer de vastes pans de la vie, de la pensée et de la science de l'époque. On rencontre des personnages de toutes conditions : prêtres, soldats, comtesses, conquistadores, esclaves, athées, princesses, philosophes, jésuites, captives… Penché sur leurs nombreux exploits et sur leurs débats *philosophico-théologico-scientifico* sans fin, j'ai vécu grâce à mon *Dictionnaire royal* d'inédites expériences culturelles et linguistiques.

Ces expériences linguistiques, outre qu'elles aident le traducteur à ne pas commettre d'erreur dans la langue cible, lui procurent un éclairage diachronique, parfois cocasse, sur les ramifications du sens et sur leur contexte culturel. On découvre ainsi que le mot *vérole* (ou syphilis, à laquelle s'exposent certains protagonistes), se disait en danois de

Kim Witthoff *est traducteur, rédacteur et professeur de langue. Ex-enseignant de langue et de littérature danoises à la Sorbonne, il est aussi professeur de danois langue étrangère et formateur linguistique auprès du ministère danois des Affaires étrangères.*

Kim Witthoff
Photo : Julie Polar de Greeve

l'époque « Franzoser », c'est-à-dire « Français ». On se demande si ce terme, importé d'Allemagne, reflète une réalité ou s'il résulte d'un stéréotype culturel… Et du temps de Voltaire, un *coquin* se traduisait en danois soit par « Kieltring » (vaurien), soit par « liderligt Menneske » (débauché).

On constate aussi qu'au fil du temps, certains mots acquièrent une signification différente, voire tout à fait contraire à la précédente. Par exemple, *énerver* veut dire aujourd'hui « mettre en colère », tandis qu'à l'époque de Voltaire, ce verbe signifiait « priver de forces » (en danois : « svekke »), conformément à son étymologie évoquant la section de tendons (nommés *nerfs*) chez un animal.

Que faire aussi du mot français art dans un contexte voltairien ? « Tout est art », déclare le pasteur Freind dans *Histoire de Jenni* lorsqu'il tente de convertir le jeune athée à la foi chrétienne. À une époque où l'art désigne non pas une émanation de l'esprit, d'un génie créatif, mais un ensemble de règles régissant un métier – ce qui est à l'opposé de la nature – il est impossible de traduire littéralement par « Alt er kunst ». Qu'en dit le *Dictionnaire royal* ? Sous l'entrée Art, il indique : « Maade at giøre en Ting got og vel efter visse Regler », c'est-à-dire « Façon de bien faire une chose, selon certaines règles ». Autrement dit, le bon Freind voit dans l'univers une création intelligente due à un dieu, et non pas une œuvre d'art dans le sens moderne de « kunst »…

Bien entendu, cela n'a rien de nouveau. Quel que soit le texte à traduire, on doit se plonger dans son univers linguistique afin de le retransmettre en langue cible. Même en cette ère numérique où tout ce que nous voulons savoir – et, ce qui est plus vaste encore, tout ce dont nous ignorons que nous avons absolument besoin de le savoir – est disponible en ligne, on trouve toujours un intérêt et un plaisir à utiliser un bon vieux dictionnaire sur papier. Si j'étais privé de mon *Dictionnaire royal*, j'en serais fort malheureux !

Traduit de l'anglais par Marie-Christine Guyon

La clic-liste du CEATL

Liens vers le monde de la traduction

Une analyse de la controverse Gorman/Rijneveld

« L'invisibilité par défaut de la traduction rend d'autant plus remarquables l'intensité, la portée et la persistance du débat sur le choix de Marieke Lucas Rijneveld pour traduire en néerlandais le texte d'Amanda Gorman *The Hill We Climb*. Pour une fois, la traduction – et plus particulièrement le traducteur – se retrouve sur le devant de la scène et devient un sujet de controverse dans une volée sans précédent d'articles d'opinion et de batailles de tweets, tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger », écrit Haidee Kotze, professeure de traductologie à l'université d'Utrecht (Pays-Bas). Dans cet article détaillé, elle analyse les positions des uns et des autres, les arguments utilisés, et en arrive à la conclusion que « ce débat ne porte pas principalement – ni même peut-être du tout – sur la traduction ». Elle y voit plutôt « le simple point de départ d'une contestation bien plus fondamentale, d'un combat culturel plus profond ». Son analyse est disponible ici.

Rapport du PEN Club sur la répression des travailleurs culturels en Biélorussie

Le PEN Club illustre le rôle crucial que jouent les organisations internationales pour informer le monde des menaces qui pèsent sur la liberté d'expression. En janvier 2021, le PEN Club biélorusse a publié un rapport de surveillance de dix-huit pages dressant un catalogue d'actes répressifs commis contre des travailleurs culturels – arrestations, passages à tabac, démissions forcées et licenciements. L'ampleur inédite de la répression s'exerçant contre ceux qui, en Biélorussie, essaient de revendiquer leur droit à se réunir, protester et s'exprimer pacifiquement est très préoccupante et a été largement critiquée par de nombreux pays européens, par l'Union européenne et les Nations unies. Lisez, téléchargez et partagez le rapport With no Right to Culture. Belarus 2020.

La foire du livre de jeunesse de Bologne
À l'occasion de la foire du livre de jeunesse de Bologne, qui s'est tenue en ligne du 14 au 17 juin 2021, le CEATL et la FIT ont accueilli une table ronde internationale intitulée « Dans le terrier du lapin : travailler (et survivre) en tant que traducteur de littérature jeunesse ». Cette table ronde avait pour objectif de mettre en lumière celles et ceux qui traduisent cette littérature extrêmement formatrice, de s'interroger sur les raisons de leur statut inférieur dans le monde de la traduction littéraire et d'œuvrer à changer cette situation.

Le 16 juin s'est tenu le Forum annuel de la traduction littéraire avec un débat, « Qui traduit ? Diversité et inclusion dans la traduction littéraire », et une joute de traduction italien/anglais.

Parallèlement à la foire, d'autres articles, événements et ressources intéressant les traducteurs de différents domaines sont accessibles en ligne – dont une interview de Daniela Almansi sur son expérience de traduction du non-sens, et plus particulièrement du célèbre poème « La chasse au Snark », de Lewis Carroll.

Un atelier en mars, « Traduction automatique et créativité », a été l'occasion d'une « visite guidée » de ce sujet passionnant menée par la traductrice Simona Mambrini, avec un focus sur la traduction de livres pour enfants. Un enregistrement de l'atelier, auquel participait la secrétaire générale du CEATL, Lara Hölbling Matković, est disponible sur demande à cette adresse. Et, bien sûr, il y a toujours l'initiative de l'an dernier sur la covid-19, « Qu'y a-t-il dans l'air, qui vole ? ». Le poème « Che cos'è in aria vola ? » du célèbre écrivain italien Roberto Piumini a été traduit dans plus de trente langues. L'événement en ligne a été rendu possible par les deux associations de traducteurs italiennes, Strade et l'AITI, ainsi que par un grand nombre de traducteurs de toute l'Europe qui ont donné de leur temps et de leur créativité pour ce projet.

Si vous voulez savoir comment trouver un traducteur de livres pour la jeunesse, vous pouvez consulter le World Directory of Children's Book Translators, l'Annuaire international des traducteurs de livres pour la jeunesse, une ressource développée et lancée à l'initiative de la foire de Bologne et de l'Index Translationum de l'UNESCO. L'annuaire répertorie les traducteurs professionnels spécialisés dans la littérature de jeunesse. À l'heure actuelle, cinquante-cinq pays sont représentés. Pour pouvoir y figurer, il faut avoir au moins deux livres traduits. Mais si votre langue est « minoritaire ou rarement traduite », il suffit d'un livre.

Traduit de l'anglais par Corinna Gepner

BOLOGNA CHILDREN'S BOOK FAIR

Mentions légales

Contrepoint. La revue européenne des traducteurs littéraires du CEATL est une publication en ligne du Conseil européen des associations de traducteurs littéraires (CEATL) qui compte deux numéros par an en anglais et en français.

ISSN : 2708-4426

Comité de rédaction : **Hanneke van der Heijden**
Anne Larchet
Juliane Wammen

Coordination de l'édition en français : **Valérie Le Plouhinec**

Lecture-correction en anglais : **Penelope Eades-Alvarez**

Lecture-correction en français : **Valérie Le Plouhinec**

Mise en page : **Róisín Ryan**
roryan.com

Webmestre : **David Kiš**

Iconographie : **Yunus Çetin**

Distribution : **Valérie Le Plouhinec**

Suggestions et commentaires peuvent être envoyés par courrier électronique à editors@ceatl.eu

Pour s'abonner, cliquer ici
Pour se désabonner, cliquer ici

La rédaction se réserve le droit d'éditer tout matériau qui lui serait proposé. Les opinions exprimées dans *Contrepoint* ne reflètent pas nécessairement la position officielle du CEATL. Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Le CEATL, *Contrepoint* et leurs représentants n'assument aucune responsabilité collective ni individuelle pour les services d'agences ou de personnes qui feraient paraître annonces ou publicités dans les pages de cette publication. Notre bonne foi ne s'accompagne d'aucune garantie tacite ou implicite.